

## Coupon de participation

Non:

Prénom:

Catégorie:

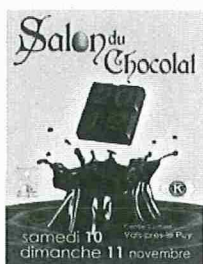
Entreprise:

Tel portable:

Adresse:

Je soussigné \_\_\_\_\_ La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Signature



## Salon du Chocolat Du Puy en Velay 2012

### **REGLEMENT DU CONCOURS**

#### **Art. 1 – Les publics concernés / Le lieu, les horaires**

Cette compétition de haut niveau est ouverte aux apprentis CAP / MC et BTM / Ouvrier.  
Le concours se tiendra au centre culturel de Vals près le Puy les 10 et 11 novembre 2012.

#### **Art. 2 – Le déroulement**

- ☑ Les pièces devront être impérativement sur place pour les CAP/MC le samedi avec 1 h de finition sur place. Pour les BTM/Ouvrier le dimanche sur place avec 1H30 de finition. 11 novembre avant 11 heures.
- ☑ La présence des candidats est obligatoire lors de la remise des prix le dimanche 11 novembre 2012 à 16h 30.
- ☑ **IMPERATIF** : Les candidats doivent être en tenue professionnelle, veste blanche pantalon noir et toque, le jour de la remise des prix Le dimanche 11 Novembre à partir de 17 heures .
- ☑ Les pièces doivent être achevées le jour de l'exposition. Les organisateurs pouvant être amenés à déplacer les pièces en présence du candidat le jour de la finale, celles-ci devront être suffisamment solides. En cas d'accident, les organisateurs se réservent le droit d'autoriser la réparation sur place.
- ☑ Les pièces pourront être reprises le dimanche 11 novembre après 18 heures

#### **Art. 3 – Les caractéristiques de la pièce présentée et thème du concours**

Le non respect des consignes entraîne une pénalité décidée par le Jury. La pièce artistique devra être présentée sur un socle de 60 cm de côté ; la hauteur est libre Ce socle pourra être en bois, plastique ou autre matière.., mais les armatures autre qu'en chocolat sont interdites. Le thème est « Noël » .

#### **Art. 4 – Les matières premières autorisées**

Exclusivement le chocolat et les produits dérivés du cacao. Les colorants sont autorisés en décoration ainsi que le chocolat plastique. L'emploi de matériaux durs comme soutien ou autres produits de support et de décorations est strictement interdit (y compris les vernis). Les pièces seront sondées par le Jury. Celles qui comporteraient des éléments non autorisés seraient éliminées.

#### **Art. 5 – Les informations**

Informations et renseignements disponibles auprès de Mr Dumas au 04.71.00.01.17 Le matin ainsi que Mr Rancon au 06.14.88.22.68 .Pour inscription date limite: Le 5 Novembre avec un chèque de 50€ qui vous sera rendu à la fin de votre travail.

#### **Art. 6 – Le Jury**

Président du Jury et du Salon Mr DUMAS Jean marc accompagnées de nombreux jurys de Syndicat de la Pâtisserie

#### **Art. 7 – Les critères de sélection**

La composition est jugée et notée sur 60 points : 20 pour le soin, 20 pour l'exécution et 20 pour la valeur artistique et l'originalité.

Le classement final est établi par le cumul des notes. En cas d'ex-æquo, les candidats sont départagés par l'originalité de la composition.

#### **Art. 8 – La remise des prix**

Dans chaque catégories , tous les candidats seront récompenser .

#### **Art. 9 – Le droit à l'image**

Toutes les reproductions photographiques des œuvres et de leurs auteurs pourront être utilisées librement et sans frais par les organisateurs, afin de pouvoir les utiliser dans la presse, dans le but de promouvoir les concours et le salon du Chocolat.